





Le Temple de la renommée du sport lavallois existe depuis 1996. On retrouve 45 personnalités lavalloises intronisées à titre de bâtisseur ou d'athlète. Une plaque commémorative située à la Place Bell fait office de lieu physique pour le Temple de la renommée.

Mandat

- Le Temple de la Renommée du sport lavallois honore et reconnaît des acteurs ayant contribué de façon exemplaire au rayonnement de Laval en matière de pratique sportive.

Objectifs

- Valoriser les acteurs du développement sportif et les athlètes de haut niveau afin de renforcer leur rôle de modèles et de promoteurs de la pratique sportive.
- Offrir une visibilité d'envergure et de prestige
- Assurer la pérennité des réalisations exemplaires reconnues par l'intronisation au Temple de la renommée

Admissibilité

- Deux catégories d'acteurs sont reconnues : les athlètes et les bâtisseurs
- Est admissible tout acteur s'étant distingué à titre d'athlète ou d'artisan (entraîneur, officiel, bénévole, influenceur, contributeur, administrateur) dans le milieu du sport.
- Leurs réalisations peuvent être en sport amateur ou professionnel.
- Les athlètes doivent s'être distingués sur la scène nationale ou internationale.
- Par leurs actions et leur engagement, les artisans doivent avoir contribué de façon remarquable au rayonnement de Laval en matière de sport sur une période significative.
- Les réalisations de la candidature doivent être faites dans des sports fédérés dument reconnus au Québec.
- Les candidatures posthumes sont admissibles.

Mise en candidature

- Sports Laval procède à un appel de candidature auprès des organismes sportifs lavallois civils, privés et scolaires et auprès des fédérations sportives.
Suite à la réception des dossiers, les membres du conseil d'administration de Sports Laval se réservent le droit de soumettre une ou des candidatures exemplaires qui n'auraient pas été présentées

Sélection

- Le conseil d'administration de Sports Laval mandate un comité indépendant pour procéder à l'analyse des dossiers de candidature.
- Ce comité de sélection soumet ses recommandations au conseil d'administration qui entérine le choix final.
- Les candidats retenus sont intronisés au Gala Sports Laval.
- Sports Laval transmet à la Ville de Laval la liste des intronisés.
- En tout temps, pour des motifs graves et avérés le justifiant, la Ville de Laval pourrait destituer un intronisé de cette nomination.